

JUIN 2010



Zoom sur...

le logement social



04



Commerce de centre-ville : les faits

08



Route de Nantes : c'est pour septembre

www.loroux-bottereau.fr



Le Loroux-Bottereau

Sommaire

Zoom sur...
Le logement social

13

- 4 Infos Mairie
- 7 Bien dans ma Ville
- 17 A l'honneur
- 18 Santé / solidarité
- 19 Entreprendre
- 20 Energies Jeunes
- 22 Esprit Sportif
- 23 Culture / Découverte
- 29 Bloc-notes
- 30 Expression Libre
- 31 1, 2, 3... jouons !
- 32 Arrêt sur Images



Hôtel de ville - 14 place Rosmadec
BP 20 - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU
Tél. 02 51 71 91 00 - Fax 02 40 33 86 16
Mél.: contact@loroux-bottereau.fr
Site : www.loroux-bottereau.fr
Responsable communication : Sandrine HELIOU
Directeur de publication : Paul CORBET, Maire
Concept graphique : Fabienne Rault - 06 62 50 20 27
Impression : Le Point d'Impression
La Chapelle Basse Mer - Tél. 02 40 03 68 68
Tirage : 3000 exemplaires

Edito



Depuis plus de 40 ans, les élus de notre commune ont porté la question du logement social.

Ainsi, Roger Jannin, André Bourgoin et Paul Corbet ont, selon les époques, les concepts architec-

turaux et les normes de construction en vigueur, constitué et permis d'accroître un parc de logements à loyers modérés.

Ce volontarisme, que l'on ne retrouve pas dans toutes les communes, répond à des besoins liés à des situations diverses :

- jeune entrant dans la vie active,
- séparation de couple,
- actif aux revenus modestes,
- personne à mobilité réduite,
- personne âgée isolée dans un village,
- mutation professionnelle...

Si beaucoup a été fait, il reste encore à faire. Les demandes sont nombreuses...

Au-delà de l'aspect quantitatif, la qualité des logements est également un enjeu majeur.

Ainsi, les normes HQE (Haute Qualité Environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation) permettent, entre autres, de réduire les coûts de consommations énergétiques.

Le dossier spécial « logement social » que vous trouverez dans ce magazine, permettra à chacun d'en savoir un peu plus et, peut-être, si besoin, fera tomber quelques idées toutes faites sur la question !

Bonne lecture.

Jean-Bernard TENIER
Adjoint délégué à la santé
et à l'action sociale

Commerce de centre-ville : les faits, rien que les faits

La fermeture du supermarché Champion du centre-ville a causé un réel préjudice aux Lorouxais. Elle fait aussi couler beaucoup d'encre et alimente bien des rumeurs, aussi fortes que l'exactes. Paul CORBET et son équipe ont donc souhaité rétablir la vérité sur la situation actuelle, en s'attachant aux faits... rien qu'aux faits.

« Quand nous avons été élus en 1995, c'est l'enseigne Intermarché qui était en place.

Le Loroux-Bottereau étant en plein développement, un agrandissement a été demandé par le gérant sur le domaine communal. Cela lui a été accordé et les choses ont évolué normalement pendant quelques années.

Mais en 2002, le gérant s'est positionné sur la commune de Saint-Julien de Concelles afin d'y installer un Intermarché, tout en conservant un magasin discount Netto ou autre sur Le Loroux. Deux arguments étaient sa demande : la nouvelle route de la Vallée d'une part et la volonté de bloquer la concurrence d'autre part.

Il va sans dire que la commune n'a pas accueilli son projet avec enthousiasme. Nous avons donc pris contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de développer l'offre commerciale présente sur le territoire communal par la création d'une nouvelle zone dans le secteur de la Noë Bachelon.

Nous avons ainsi obtenu deux contacts : l'un avec l'enseigne Leclerc, l'autre avec l'enseigne Champion (groupe Carrefour).

La première a immédiatement manifesté son intérêt pour le site. Champion ne s'est manifesté qu'après, à la demande du gérant d'Intermarché. Celui-ci a alors annoncé son **intention de quitter l'enseigne Intermarché pour rejoindre Champion.**

senté en janvier 2004. Il a par la suite été retiré.

Un troisième dossier a été déposé en octobre 2006. Il a, à son tour, été rejeté. Un quatrième et dernier dossier a été présenté en mars 2007. Il a également été refusé.

Face à ces refus, l'enseigne a souhaité se présenter en Commission Nationale d'Équipement Commercial (CNEC) qui a rendu un avis favorable le 18 décembre 2007.

Les communes de Saint-Julien de Concelles et La Chapelle Basse Mer, le groupe Carrefour et l'association de commerçants Loire-Divatte nouvellement créée ont alors déposé un recours contre cette décision.

Cette dernière a finalement été annulée le 25 juin 2009 pour cause de « surdensité commerciale de 30% supérieure à la

moyenne départementale ». La motivation du rejet s'explique par l'intégration dans la zone de chalandise des grandes surfaces de Saint-Sébastien sur Loire et Basse-Goulaine.

Aujourd'hui l'enseigne Leclerc est toujours sur les rangs et souhaite déposer un nouveau dossier en tenant compte de la nouvelle législation concernant ce type d'équipements.

Quant à la situation du centre-ville, elle n'est pas simple. Elle correspond à ce que l'on craignait depuis longtemps : Carrefour ne peut s'engager



Cela s'est effectivement produit, au grand dam d'Intermarché qui n'a pas pu empêcher l'installation d'une marque concurrente dans ses propres locaux. Le bail ne prévoyant pas d'exclusivité pour le groupe Intermarché.

Entre temps, Leclerc a commencé à acheter les terrains et a déposé une demande auprès de la Commission Départementale d'Équipement Commercial en décembre 2003. Celle-ci a fait l'objet d'un rejet.

Suite aux observations motivant ce refus, un nouveau dossier a été pré-

à supporter 2 enseignes. Qui plus est, le bail consenti à Intermarché arrivant à échéance, il était hors de question pour Carrefour de le renouveler au profit d'un concurrent.

La municipalité ne maîtrise pas tous les tenants et aboutissants du dossier, mais il constitue une préoccupation de chaque jour.

Après discussion avec le groupe Intermarché, la commune a obtenu un accord de principe sur la vente du bâtiment en centre-ville (la commune étant déjà propriétaire des parkings).

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la négociation concernant le prix de vente est en cours. Intermarché souhaitait maintenir sa présence sur la commune en installant un Bricomarc-

ché dans la future zone commerciale de la Noë Bachelon.

Idéalement, le souhait de la commune serait de devenir propriétaire du bâtiment et d'y installer un commerce de dépannage. **A ce titre, la société Leclerc s'est engagée à nous apporter ce soutien temporaire**, en attendant l'ouverture de son futur équipement dans la zone de la Noë Bachelon.

D'ici là, il n'est pas question pour la commune de prendre du retard sur le dossier d'un commerce de proximité.

Une réflexion est déjà engagée avec un porteur de projets pour réaliser un ensemble immobilier comprenant :
- des stationnements en sous-sol
- des commerces de proximité dont

une supérette
- des activités tertiaires ou libérales
- des logements qui seraient commercialisés par le porteur de projets.

A ce propos, les Lorouxais à la recherche de logements (acquisition) ou locaux professionnels sont invités à se faire connaître au plus vite en mairie afin que l'on puisse les mettre en relation avec le promoteur. La commune restera bien entendu vigilante quant aux prix pratiqués.

Cette opération pourra se réaliser d'autant plus facilement que la commune est propriétaire d'une surface d'environ 2.000m² en face de la station service. Elle devrait donc démarrer dès que possible.

A votre service !

IL OFFRE AUX PRIMO-ACCÉDANTS DES AVANTAGES NON NÉGLIGEABLES
Pass Foncier... y avez-vous pensé ?

Le Pass foncier a été créé pour favoriser l'accession au logement pour des primo-accédants.

La commune du Loroux-Bottereau, soucieuse de favoriser l'accès au logement pour tous, a fait le choix d'adhérer à ce dispositif. Elle est d'ailleurs la seule à l'avoir fait au niveau de la Communauté de Communes Loire-Divatte (C.C.L.D.).

A qui s'adresse le Pass Foncier ?

Il concerne les personnes domiciliées sur le territoire de la C.C.L.D., ainsi que celles domiciliées à l'extérieur mais travaillant sur la C.C.L.D.

Quels en sont les avantages ?

Le Pass Foncier permet notamment d'obtenir :

- une TVA à 5,5% au lieu de 19,6%
- l'accès au prêt à taux 0% et son doublement.

Par ailleurs, la commune apporte une contribution financière de 3.000 à 4.000 € selon la composition du ménage.

Dans quels cas s'applique-t-il ?

Il concerne :
- les contrats de construction de maisons individuelles dans la limite de 150 € par m² pour des terrains viabilisés
- les acquisitions de logements en l'état futur d'achèvement.

Renseignements auprès du CIL
Tél. : 02 40 20 13 50
agence.nantes@clilantique.com

2 AGENTS A LA COMMUNICATION
UN NOUVEAU VISAGE A L'AGUR

Ça bouge au sein du personnel

Le service communication-animation de la mairie a été renforcé par l'arrivée d'un second agent.

Son visage et son nom ne vous sont sans doute plus inconnus puisqu'il s'agit de **LAURENCE TOUZÉ**, qui officie depuis tout récemment à l'accueil de la mairie.

Ce transfert a été compensé par le recrutement d'un nouvel agent. Armée de son sourire et de sa bonne humeur, c'est désormais **JULIE COLAS** qui assure l'accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville.

A noter : le renforcement du service communication a donné lieu à un échange de bureaux avec le secrétariat général.



Infos Mairie

Budget : pas de hausse pour les taux communaux

La situation financière de la commune et la bonne gestion du budget communal nous permettent, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

- Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 522,86 € par habitant.
- Le produit des impositions directes

- s'élève à 309,49 € par habitant.
- Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 761,69 € par habitant.
- Les dépenses d'équipement brut s'établissent à 631,86 € par habitant.
- L'encours de la dette est de 992,98 € par habitant.
- La dotation globale de fonctionnement est de 173,62 € par habitant.



Etat-civil



Janvier - mai 2010

Naissances

BABIN-DELANOE Nina, le 22/01
 MESNARD Solène, le 25/01
 BILLET Raphaël, le 31/01
 BLANCHET Albane, le 09/02
 LECOMTE Alison, le 15/02
 BLIN Clément, le 23/02
 PRIOU Donovan, le 25/02
 GIRANDIER Maël, le 04/03
 AUVINET Alvin, le 06/03
 BROSSAUD Noah, le 07/03

ROULEAU Simon, le 11/03
 BOUCHEREAU Camille, le 16/03
 BONNIN-PERICO Gabin, le 21/03
 DRIDI Fayssal, le 22/03
 JEAN Leïlou, le 24/03
 DUCHÈNE Bradyne, le 13/04
 HERCOUET Adrien, le 20/04
 METAIS Owen, le 21/04
 BÉZIER Ilan, le 25/04
 DUAULT Arthur, le 27/04
 GAUTIER Marylou, le 28/04

FOULONNEAU Jean, le 4/03, 87 ans
 BABONNEAU veuve MARCHAIS Hélène, le 07/03, 77 ans
 MALTËTE veuve BATARD Raymonde, le 11/03, 89 ans
 BOUYER Georges, le 02/04, 87 ans
 SUTEAU Maurice, le 06/04, 98 ans
 CAMUS veuve GROIZARD Anne, le 14/04, 95 ans
 RIPOCHÉ veuve SAUVÈTRE Paulette, le 01/05, 88 ans

Mariages

BOUCHEREAU Denis et BELLIOT Stéphanie, le 20/02
 DOLMEN Hermann et DURAND Angélique, le 20/03
 VILAIN Florian et TERRIEN Sophie, le 03/04
 CORNEA Marian-Minel et NISTOR Alina-Mihaela, le 10/04
 HULMER Steven et AMIANT Emilie, le 15/05

Décès

RONDEAU J-Paul, le 25/01, 55 ans
 BRUN Suzanne, le 08/02, 88 ans
 CHIRON Marie, le 16/02, 69 ans
 CHARPENTIER René, le 28/02, 87 ans

Pour tout renseignement, contactez le 02 51 71 91 01

Bien dans ma Ville

Coulée verte : les objectifs à atteindre sont définis

Une première réunion avec le groupe de travail chargé de mener la réflexion sur le projet de la coulée verte a permis de définir différents objectifs à atteindre. Ces objectifs s'inscrivent dans une logique de développement durable et sont de plusieurs ordres :

Objectifs sociaux :

- Faire de la coulée verte un lieu de rencontre et de convivialité offrant aux promeneurs la possibilité de se livrer à des activités de loisirs : jeux, ballades, pêche, pique-niques, grillades...
- En faire un lieu intergénérationnel, chacun devant pouvoir y trouver sa place.
- Aménager des zones pour les personnes à mobilité réduite.
- Favoriser les promenades non motorisées, en créant, dans la mesure du possible, des sentiers pour vélos, parallèles aux sentiers piétonniers.

Objectifs environnementaux :

- Unifier la coulée verte, en lui donnant une continuité.
- Réhabiliter le cours d'eau par le biais de la sauvegarde des berges et en évitant les pollutions.
- Intégrer la coulée verte au paysage viticole.
- Mettre en place une gestion de la faune et la flore.
- Instaurer une gestion différenciée pour améliorer la biodiversité.

Objectifs culturels :

- Mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine.
- Accueillir les manifestations de plein air et favoriser les initiatives culturelles locales (cinéma de plein air, concerts, théâtre...).



ET SI LES DEUX ETANGS N'EN FORMAIENT PLUS QU'UN, ENJAMBE PAR UNE PASSERELLE ?

Objectifs économiques :

- Maintenir les activités existantes : cirques, foires, brocantes...
 - Favoriser et inciter la création de nouvelles activités.
- Tous ces objectifs sont définis comme autant de pistes à suivre. A ce jour, aucune décision définitive n'a été prise.



LE PARKING BITUME SITUÉ FACE AU PALAIS DES CONGRÈS TEL QU'IL SE PRÉSENTE AUJOURD'HUI



UN EXEMPLE, PARMI D'AUTRES, DES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT ENVISAGEABLES POUR CE MÊME PARKING

Bien dans ma Ville

Infos travaux : démarrage en septembre pour la route de Nantes

Annoncés depuis longtemps, les travaux de la route de Nantes ont été repoussés pour des problèmes techniques indépendants de notre volonté. Le planning, cette fois, se précise.

L'appel d'offres a été lancé fin mai. Les entreprises ont un mois pour y répondre. L'ouverture des plis devrait donc intervenir fin juin.

Logiquement, les travaux devraient donc démarrer au début du mois de septembre. Ils ne devraient pas durer plus de 3 mois.

Durant toute la durée du chantier, des perturbations sont à prévoir au niveau de la circulation. A ce sujet, une déviation sera mise en place et des rensei-



gnements vous seront communiqués dans les prochains Flash Infos.

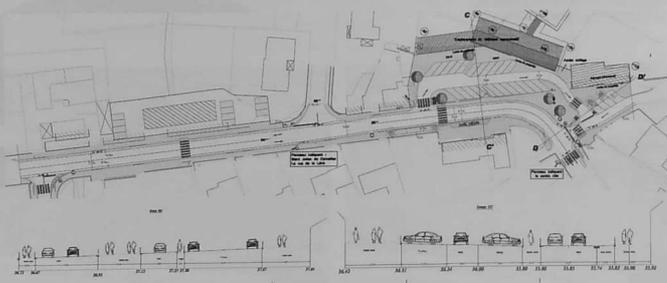
Les travaux ne porteront pas sur l'ensemble de la route de Nantes (qui

mesure pas moins d'1,4 km).

Ils concerneront deux tronçons de 250 m chacun.

TRANCHE A

1^{er} tronçon : entre la rue Louis Retailleau et la rue Rameau



Un parking va être créé au niveau du collège Notre Dame afin de faciliter le stationnement des parents.

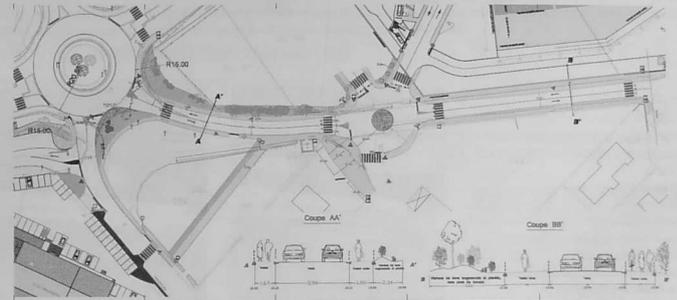
En amont, il n'y aura pas d'aménagement notable en terme de voirie. La circulation, en revanche, sera mo-

difiée par une mise en sens unique dans le sens descendant (rue des Forges > entrée de ville).

Bien dans ma Ville

TRANCHE B

2nd tronçon : de l'allée des Merisiers au rond-point actuel de la Noë Bachelon



Le rond-point de la Porte de Vertou (zone de la Noë Bachelon) sera porté de 4 à 5 branches, en assurant le pro-

longement de la rue Louis Lumière jusqu'au rond-point actuel. Un petit rond-point sera également créé

pour desservir la future zone commerciale et les Pompes funèbres.

A NOTER :

Des pistes cyclables seront aménagées sur les deux tronçons. Une réunion sera organisée courant juin avec les riverains afin de leur exposer le projet.

Autres travaux : c'est fait, en cours ou à venir...

VOIRIE

Des travaux vont être réalisés rue de Tilton (arrachage des souches d'arbres, dépôt et repose de bordures avec création de parkings et aménagement d'une allée piétonne).

En collaboration avec le Conseil général de Loire-Atlantique, des arbustes ont par ailleurs été plantés au pied de

chaque arbre, afin de ralentir sa croissance.

PLANTATIONS

Les platanes qui avaient été abattus route de La Chapelle Basse Mer ont été remplacés par des *lagestraemia indica*, au système racinaire beaucoup moins envahissant. En collabo-



DIVERS

La barrière en bois de la Tannerie, au niveau du ruisseau, a été remplacée par une rambarde en PVC.

Des chasse-roues seront par ailleurs installés d'ici peu pour éviter que les véhicules ne viennent la percuter en stationnant.

Un diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux

Conformément aux mesures décidées lors du Grenelle de l'environnement, la commune a lancé un audit énergétique sur ses bâtiments.

- Huit bâtiments ont été diagnostiqués :
- le groupe scolaire public Maxime Marchand
 - l'office de Tourisme
 - la Tannerie
 - l'Hôtel de Ville
 - la médiathèque Les Quatre Vents
 - l'Espace de la Gare
 - la Maison de l'Enfance
 - le Palais des Congrès

Cet audit, réalisé par un cabinet extérieur, s'est déroulé en plusieurs étapes.

La première a consisté en une analyse fine des consommations de l'électricité et du gaz.

Cette analyse s'est accompagnée de prises de mesures à l'intérieur même des bâtiments par la pose de capteurs.

Enfin, l'utilisation de caméras thermiques est venue compléter le dispositif.

À l'issue de cette phase d'étude, le cabinet a remis à la commune une synthèse accompagnée de préconisations quant aux travaux à réaliser.

L'audit de performance énergétique présente un triple avantage pour la collectivité :

Il constitue tout d'abord un fil conducteur dans les travaux à mener pour pouvoir tendre vers les objectifs définis par le Grenelle.

Il permettra également, à terme, de réduire les coûts de fonctionnement, les travaux effectués générant des économies d'énergie.

Les huit bâtiments diagnostiqués



Il s'inscrit, enfin, dans une démarche environnementale puisque les travaux engagés suite à cet audit permettront de réduire les émissions de CO₂ engendrés par les bâtiments.

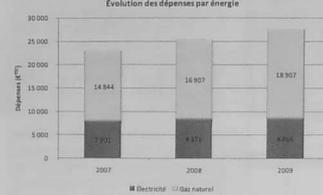
Néanmoins, les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement sont globalement conséquentes et il sera difficile pour les collectivités de les atteindre.

Il appartient donc à la municipalité de définir les priorités, bâtiment par bâtiment, afin de budgéter les travaux selon les urgences.

Un exemple concret : le groupe scolaire Maxime Marchand

Le groupe scolaire public Maxime Marchand constitue sans doute l'exemple le plus parlant pour comprendre l'ampleur des travaux préconisés pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Des dépenses énergétiques en constante progression



Comme l'indiquent le tableau ci-dessous et le graphique ci-contre, l'établissement enregistre une augmentation annuelle d'environ 12% de sa consommation en gaz naturel pour le chauffage.

Dépenses (€ TTC)	Année			Évolution	
	2007	2008	2009	n/n-1	Tendance
Electricité	7 901	8 375	8 465	1,1%	2,6%
Gaz naturel	14 844	16 907	18 907	11,8%	12%
Total	22 745	25 281	27 372	8,3%	8,9%

Quels travaux pour quelle performance énergétique ?

Des travaux doivent impérativement être réalisés pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Toute la question est de savoir quel degré de performance nous souhaitons et pouvons raisonnablement atteindre.

La nature et le coût des travaux varient considérablement selon que l'on veut atteindre le degré « bâtiment performant », « performance énergétique », ou « énergies renouvelables ».

Ainsi pour atteindre le degré « bâtiment performant » et ainsi abaisser la consommation de 147 à 100 kWh_{ep}/m²/an, il en coûterait 820.250 € (HT).

Pour passer au stade supérieur et diminuer la consommation jusqu'à 78 kWh_{ep}/m²/an, le montant des travaux s'élèverait à 1.141.250 € (HT), soit 321.000 € (HT) de plus.

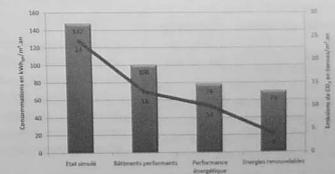
Enfin, pour parvenir au niveau « excellence » et réduire la consommation à 70 kWh_{ep}/m²/an, la facture s'alourdirait encore de 277.000 € (HT) pour atteindre 1.418.250 € (HT).

Et même alors, on n'atteindrait pas les



objectifs du Grenelle (réduction d'au moins 40% des consommations d'énergie et d'au moins 50% des émissions des gaz à effet de serre).

Scénario	Gain	Énergie primaire	Émissions CO ₂	Classement DPE
État actuel	147 kWh _{ep} /m ² /an	111 x 210	18 x 30	C
Bâtiments performants	100 kWh _{ep} /m ² /an	820 250 €*	14 x 15	B
Performance Énergétique	78 kWh _{ep} /m ² /an	1 141 250 €*	14 x 15	B
Énergies renouvelables	70 kWh _{ep} /m ² /an	1 418 250 €*	1 x 4	A



* Kilotwhoures équivalent pétrole par m² et par an

Bien dans ma Ville

Quel éclairage public pour demain ?

Dans le courant du second semestre, le SYDELA (Syndicat d'Electricité de Loire-Atlantique) va réaliser un diagnostic de l'éclairage public de la commune.

L'objectif est double : il s'agit d'une part d'évaluer notre consommation et d'autre part de dresser un état des lieux du parc de lampadaires.

A terme, des solutions seront proposées pour procéder à la mise aux normes de notre éclairage et optimiser notre consommation. Un groupe de travail va être mis en place sur la commune pour mener la réflexion.



DES LAMPADAIRES QUI ECLAIRENT
LE CIEL SONT-ILS JUDICIEUX ?

UN GROUPE DE TRAVAIL EST CRÉÉ Vers un plan de stationnement

Chacun a pu le constater, le stationnement en centre-ville est problématique du mardi au vendredi.

La faible rotation des véhicules stationnés complique en effet singulièrement l'accès au centre et aux commerces de proximité.

Un groupe de travail s'est créé au sein de la mairie impliquant des acteurs locaux (riverains, usagers, élus et professionnels exerçant dans le centre-ville), afin de réfléchir à des solutions alternatives permettant une meilleure rotation des véhicules.

Une réflexion est menée en parallèle sur les possibilités de stationnement en périphérie : nouveaux parkings, zones de covoiturages en cours de labellisation... L'objectif est d'avancer des solutions concrètes pour septembre.



"j'agis pour
ma commune..."

...en ne brûlant pas à tout va

Être propriétaire de son terrain ne donne pas le droit d'y faire n'importe quoi. Des dispositions légales réglementent notamment les brûlages que l'on peut être amené à faire dans son jardin.

En matière de risque d'incendie, deux périodes sont à distinguer :

- la période rouge du 1^{er} juillet au 15 octobre

- la période verte du 16 octobre au 30 juin.

En période rouge, tout usage du feu est interdit dans les zones à risque (bois, forêts, plantations, reboisements, landes et terrains situés à moins de 200 m), notamment les feux de camp, incinérations etc.

En période verte, le brûlage de végétaux coupés, herbes et broussailles est autorisé sous condition :

- Il doit se faire par temps calme (les branches ne sont pas agitées).

- Les foyers ne doivent pas se trouver à l'aplomb des arbres.

- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée (le recouvrement par de la terre est interdit).

> Ces allumages de feux peuvent se faire sans aucune formalité du 16 octobre au dernier jour de février.

> Du 1^{er} mars au 30 juin, les propriétaires doivent en revanche adresser une demande écrite à la mairie en précisant le lieu, les parcelles concernées, leurs li-

mites, leur accès, les dates et heures prévues pour la mise à feu, les moyens de prévention et personnels chargés de la surveillance.

En marge des risques d'incendie, certaines précautions peuvent être prises, notamment vis à vis du voisinage. Il est toujours préférable de prévenir ses voisins les plus proches afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions et ne pas étendre par exemple leur linge dehors !

Enfin, faut-il le préciser ? Seuls les végétaux peuvent être brûlés. Pour les plastiques et autres matières polluantes, une seule solution : la déchetterie !

Gare ! Tout contrevant s'expose à des sanctions pénales (prison et amendes).

Désir d'indépendance, mutation professionnelle, agrandissement de la famille ou au contraire séparation... les raisons qui nous poussent à chercher un logement sont aussi nombreuses que diverses.

C'est pour répondre à ces attentes et offrir à ses habitants une réelle qualité de vie que Le Loroux-Bottereau a choisi, depuis de nombreuses années, de favoriser l'accès au logement en encourageant la construction de logements sociaux.

Ce volontarisme politique se heurte encore à bon nombre d'idées reçues, héritage d'une époque aujourd'hui révolue. Mais plutôt que de rejeter, il semblerait qu'il faille plutôt parler d'une méconnaissance de ce qu'est le logement social aujourd'hui.



Zoom sur... le logement social

Le Loroux-Bottereau, avec plus de 200 logements sociaux gérés par 5 bailleurs sociaux, fait figure d'exemple sur le département. Quand certaines communes, soumises à l'obligation des 20% de logements sociaux peinent à appliquer cette règle, Le Loroux-Bottereau, exempt de toute obligation en la matière, multiplie les efforts pour permettre à ses habitants de se loger dans les meilleures conditions possibles.

Le parc actuel compte exactement 220 logements. Le logement social s'inscrit dans l'histoire de la commune, porté par le volontarisme des élus qui se sont succédés.

40 ans d'histoire

La construction du plus ancien collectif, situé route de Saint Barthélémy et comprenant 20 logements, remonte ainsi à... 1969, du temps où Roger Jannin tenait les rênes de la commune.

Par la suite, 200 ont vu le jour sous les mandats successifs d'André Bourgoïn et Paul Corbet. Et le parc est encore amené à se développer.

Sont en cours de réalisation :

- la Lisière, rue du Jeu de Paume : 15 logements (Samo)
- Florian, rue de la Loire : 37 logements (Samo)

Suivront d'ici la fin du mandat

- A la Coraudière : 12 logements en collectif (CIF)
- A la Durandière : 16 logements, dont 8 individuels (Samo et Nantaise d'habitation)
- Côteau de Chotard : 81 logements répartis sur 4 collectifs (Villa Loggia)
- Terrasses des Remparts, rue de la Lioterie : 31 logements (Nantaise d'Habitations et commune du Loroux).

Les Lorusains à la recherche d'un logement sont d'ores et déjà invités à déposer une demande pour ces nouveaux logements qui conjuguent qualité, accessibilité et faible loyer.

Favoriser la mixité

Toutes ces constructions sont portées par une ambition : favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle. L'idée est de faire cohabiter jeunes et moins jeunes,

familles et jeunes actifs célibataires, personnes à faible revenu ou plus âgées pour casser l'image de ghetto qui colle depuis longtemps au logement social.

Réduire les déplacements

Un second axe de développement consiste à construire ces logements à proximité des petits commerces afin de réduire les déplacements des habitants.

Qui plus est, toutes les nouvelles habitations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est notamment le cas des logements construits en 2009 Porte Bernard et qui disposent d'un ascenseur.

Chiffres Clés

220 logements sociaux existants à ce jour sur la commune du Loroux-Bottereau.

37 demandes de logement formulées auprès de la mairie ont abouti au cours des 12 derniers mois.

Zoom sur... le logement social

Et si l'on mettait fin aux idées reçues ?

FAUX. Le logement social n'est pas réservé à une catégorie de population, mais ouvert à tous. Les plafonds de ressources sont tels que 75 % des Français peuvent y prétendre. Et c'est heureux ! Cela garantit la mixité sociale et évite les phénomènes de ghetto.

« Les logements sociaux, c'est pour les cas sociaux »

« L'attribution des logements se fait à la tête du client »

FAUX. L'attribution d'un logement relève de la décision d'une commission qui examine les candidatures que lui soumet la commune selon des critères précis : ancienneté de la demande, proximité du lieu de travail, lieu de scolarité des enfants, urgence de la situation.

« Vivre en logement social c'est vivre à l'écart de la ville et des autres »

FAUX : si les ensembles HLM étaient autrefois construits en périphérie des villes, à l'écart des commerces et services, ce n'est plus le cas. Au Loroux-Bottereau tous les nouveaux logements sociaux sont construits au cœur même du bourg : rue du Jeu de Paume, rue Botterel, place Bretagne, Porte Bernard, rue de la Loire...

« Les logements sociaux défigurent le paysage »

FAUX. La construction des grands ensembles, caractéristiques des années 50, 60 et 70, n'est plus d'actualité. Le temps n'est plus aux tours et aux barres. Les logements sociaux se présentent désormais sous la forme de petits collectifs, voire de logements individuels. Au Loroux, la hauteur des collectifs s'établit généralement à un niveau R+2+ combles (3 étages maximum). Qui plus est les matériaux et couleurs utilisés permettent une parfaite intégration à l'environnement.



« Les logements sociaux sont de vraies cages à poules »

FAUX. Les logements sociaux construits aujourd'hui présentent une qualité architecturale et un confort certains, parfois même supérieurs à ce qui se fait dans le privé (voir en dernière page du dossier). Question superficie, le parc locatif comprend aussi bien des maisons individuelles (certes moins nombreuses) que des appartements T1, T2, T3 ou T4, avec ou sans terrasse... comme dans le privé !

Zoom sur... le logement social

Demande de logement, mode d'emploi

Simple formalité pour les uns, véritable casse-tête pour les autres, la demande de logement nécessite une démarche active du demandeur. Nous vous en livrons les clés.

Je suis Lorouxain et souhaite accéder à un logement social, que dois-je faire ?

Il faut vous présenter au service logement de la mairie où un dossier vous sera remis. Une fois rempli, ce dossier devra être retourné à ce même service, accompagné du dernier avis d'imposition. Votre demande sera alors enregistrée sur le fichier central départemental.

Suis-je obligé de me déplacer en mairie pour effectuer ma demande ?

Théoriquement non. Les dossiers sont aussi accessibles et modifiables sur Internet depuis le site : www.demande-logement44.fr. Les justificatifs ne sont alors pas demandés, ils le seront lorsqu'une proposition sera faite par le bailleur social.

Néanmoins, compte tenu du déséquilibre entre le nombre de logements disponibles et le nombre de demandeurs, il est conseillé aux personnes en situation d'urgence d'exposer leur cas directement au service logement afin qu'il soit examiné avec une attention particulière.

En déposant mon dossier au Loroux-Bottereau suis-je certain d'obtenir un logement au Loroux ?

Pas forcément. La réglementation impose au demandeur de poser sa can-

didature pour trois communes du département, ce qui, finalement augmente ses chances de trouver un logement.

Qui décide de l'attribution des logements sociaux ?

Pour chaque logement vacant, la commune propose à la Commission d'attribution des logements du bailleur, trois candidats répondant aux critères du logement en question (montant du loyer et donc plafond de ressources du candidat, localisation, nombre de pièces, etc).

Au final, la décision est prise par la commission.

Combien de temps me faudra-t-il attendre pour obtenir un logement ?

Les délais sont évidemment toujours trop longs aux yeux des demandeurs. Il restent toutefois raisonnables au Loroux-Bottereau : il faut en moyenne compter entre 12 et 18 mois selon le type de logement recherché.

Les plus demandés sont ceux situés en centre-ville, ainsi que les logements individuels (maisons), pour lesquels les délais sont les plus longs.

Ceux pour lesquels on enregistre le plus de mouvements et qui sont donc les plus rapides à obtenir sont les appartements de type 3 (2 chambres).

CONTACTS

Jean-Bernard TENIER, adjoint au maire chargé des affaires sociales et de la santé, vous reçoit sur rendez-vous.
> Contacter le secrétariat général des élus : 02 51 71 91 06.

Valérie MABIT, vous accueille au service logement :
- sans rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
- sur rendez-vous les lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 17 h.
> Tél. : 02 51 71 91 02
> M&L : ccas@loroux-bottereau.fr

ORGANISMES ils peuvent vous aider

CIL Atlantique (pour une aide financière)
6, rue La Fayette - B.P. 61415 - 44014 Nantes Cedex 1 - Tél. : 02 40 20 13 50 - M&L : agence.nantes@cilatlantique.com
Du lundi au vendredi : 9 h à 18 h
Le samedi : 9 h à 12 h

Caisse d'allocation familiale (pour les aides au logement et)
Permanence sans rendez-vous 13 h à 16 h
Le Lotteine (au-dessus du Tribunal) 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16 h 30. Tél. : 02 28 01 62 92.

Centre de vie Saint Yves (pour le logement d'urgence)
6, rue Chénierale - 44120 Vertou
Tél. : 02 40 80 00 57.

L'ADIL - centre d'information sur l'habitat (Aides aux démarches, information et conseil)
Permanence au 13 rue de la Lotteirie le 2^{ème} jeudi du mois, de 9 h à 12 h.
Tél. : 02 28 01 62 92.

Zoom sur... le logement social

LA PRIORITÉ : FAVORISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR ALLÉGER LES CHARGES DES OCCUPANTS Des améliorations techniques au service des locataires

Les économies d'énergie sont un enjeu majeur pour les années à venir. Dans ce domaine, bailleurs sociaux et constructeurs de logements à caractère social ne sont pas en reste. Les bailleurs travaillent à l'amélioration des logements existants et les nouvelles constructions sont de plus en plus performantes.

Les logements construits Porte Bernard en 2007 respectent ainsi la réglementation thermique 2009, alors même que l'on aurait pu se contenter de la norme 2005, le permis de construire ayant été déposé en 2007. Quant aux Sitelles, route de Nantes, elles sont estampillées BBC (bâtiment basse consommation).

Diverses améliorations techniques permettent aux locataires de logements sociaux de réduire leur consommation.

- Les grandes ouvertures sont ainsi installées de préférence côté sud, tandis que l'on essaie de limiter au maximum les ouvrants côté nord.

- On améliore aussi l'épaisseur des murs et planchers, ainsi que l'isolation des planchers hauts (plafonds du dernier étage) et bas (rez-de-chaussée).

- Pour le chauffage, des compteurs individuels sont installés en plus du compteur collectif (chacun ne paie que ce qu'il consomme).

- Côté sanitaires, les WC installés sont systématiquement équipés d'une double



LES LOGEMENTS PORTE BERNARD

chasse et l'on privilégie de plus en plus les robinets à réduction de consommation.

- Pour l'éclairage des parties communes, enfin, des détecteurs de présence ou systèmes de minuterie sont mis en place.

Le saviez-vous ?

Le Loroux-Bottereau n'est pas soumis à l'obligation des 20% de logements sociaux définie par la Loi SRU (Solidarité Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000.

Cette obligation ne s'applique en effet qu'aux communes de plus de 3.500 habitants comprises dans une agglomération de plus de 50.000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 15.000 habitants.

Légalement, Le Loroux-Bottereau n'est donc pas concerné.

Les élus lorouxains ont pourtant décidé d'atteindre ces 20% afin de répondre à la forte demande de logements tout en garantissant aux habitants et riverains une véritable mixité sociale.

LA LOI DALO DÉSIGNE L'ÉTAT COMME «GARANT» DU DROIT AU LOGEMENT Droit au logement opposable : de quoi s'agit-il ?

Bien que le droit au logement soit inscrit dans la loi depuis plus de 20 ans, de nombreuses personnes souffrent de « mal logement », voire d'absence de logement.

C'est pour tenter de remédier à cette situation que la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO) fixe à l'État une obligation de résultats et non plus seulement de moyens.

La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur deux recours :

Le recours amiable s'exerce devant une commission de médiation départementale qui, si elle juge la demande de logement urgente et prioritaire, demande

au préfet de procurer un logement sur le contingent préfectoral. Si, malgré l'avis de la commission, le logement n'a pas lieu, le demandeur peut engager un recours devant une juridiction administrative et l'État pourra être condamné à payer une astreinte.

Ce second recours est ouvert aux demandeurs prioritaires (personnes sans logement, menacées d'expulsion sans logement, hébergés temporairement, etc.) Il sera étendu, à partir du 1^{er} janvier 2012, à tous les demandeurs de logement social qui n'ont pas reçu de réponse à leur demande après un délai anormalement long.

MÉNAGE, REPASSAGE, PETIT BRICOLAGE, MANUTENTION ET JARDINAGE

Activa accompagne les demandeurs d'emploi

Certains demandeurs d'emploi rencontrent de sérieuses difficultés dans leur accès au marché du travail. De leur côté, des entreprises, collectivités, particuliers ou associations peinent à trouver du personnel. Entre les deux, Activa, une association loi 1901 agréée « association intermédiaire » par la direction du travail.

Sa mission est d'accompagner les personnes éprouvant des difficultés dans leur recherche d'emploi. Concrètement, cela se traduit d'une part par un accompagnement dans l'élaboration de leur projet professionnel, et d'autre part par une mise en situation de travail. Celle-ci se fait via la mise à disposition chez des employeurs, lors de missions de repassage, ménage, jardinage, petit bricolage ou manutention.



CHAQUE ANNÉE, ACTIVA PROPOSE SES SERVICES AUX PARTICULIERS POUR LA TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

13.202 heures de travail

En 2009, 171 personnes ont ainsi été accueillies et 82 ont exercé au moins une mission pour un total de 13.202 heures de travail (soit en moyenne 161 heures par personne). « L'an dernier, 14 personnes ont vu leur démarche déboucher sur un emploi ou une formation. En 2008, ils

étaient 33, précise Frédéric DUGUE, directeur-coordonateur. La crise, on le sent bien, est passée par là, les clients sont moins nombreux... »

Le public accueilli est très divers : « Certains sont inscrits à Pôle Emploi, d'autres non ; nous recevons des bénéficiaires des minima sociaux ou de l'allocation adulte handicapé, des jeunes de 18 à 25 ans... » Aucun niveau n'est exigé, l'apprentissage se fait dans l'exercice de la mission.

Pour gérer les missions et accompagner les travailleurs, l'association emploie 4 salariés permanents.



LE MÉNAGE FAIT PARTIE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR ACTIVA.

Besoin de personnel ?

Mais concrètement, comment se fait la jonction entre le demandeur d'emploi et le client ?

« Si vous recherchez du personnel, il vous suffit de contacter l'association. Nous nous déplaçons à votre domicile afin de visiter votre lieu d'habitation et évaluer précisément vos besoins. Attention, nous n'établissons pas de devis. Ensuite, nous

enregistrons votre commande et consultons le listing des travailleurs disponibles sous l'angle de deux critères : les compétences et la proximité géographique. »

Et le paiement ?

Une fois la mission exécutée, le paiement se fait sur facture au client par chèque emploi service préfinancé (chèques de CESU bancaire), espèces, virement ou virement.

Dans le cas du ménage, du repassage et du jardinage, une attestation fiscale vous est adressée en fin d'année afin que vous puissiez bénéficier de l'avantage fiscal.

Pour tous renseignements sur les tarifs veuillez prendre contact à l'accueil avec Karine.

Tél. : 02 40 33 30 02
Mél. : asso.activa@wanadoo.fr

Accessibilité : vers un plan d'action

En septembre dernier, un appel avait été lancé pour recenser les points de la commune posant problème à la circulation des personnes en situation de handicap, qu'il soit moteur, visuel, ou encore auditif. La même démarche avait été entreprise sur les autres communes de la Communauté de Communes Loire-Divatte.



Suite à ce recensement, plus de 14 kilomètres de voirie vont être passés à la loupe dans l'agglomération loroussaine.

Un pré-diagnostic a par ailleurs été établi pour chaque commune par la Direc-

tion départementale des territoires et de la mer (D.D.T.M.).

Le cabinet d'étude EGIS Mobilité va désormais travailler à partir de ces documents pour établir un diagnostic final, qu'il présentera aux élus de chaque commune.

Un plan d'action sera proposé dès le mois d'octobre, afin que chaque équipe puisse préparer son budget en conséquence. Ce plan d'action serait révisé tous les 3 ans.

Le coût du diagnostic, pris en charge par la Communauté de communes, s'élève à 22.102 €, soit bien moins que les 50.000 € prévus.

La différence va permettre à la C.C.L.D. d'engager une étude complémentaire concernant cette fois tous les établissements recevant du public sur le territoire intercommunal.

SECOURISME Des défibrillateurs pour sauver des vies

Chaque année, 60.000 personnes décèdent en France d'un arrêt cardio-respiratoire. En Loire-Atlantique, on estime à environ 600 le nombre de ces décès. Moins de 2% des victimes s'en sortent sans séquelle. Ce chiffre pourrait être amélioré si, dès les premières minutes, les témoins de ces malaises mettaient en œuvre des gestes simples : alerter, masser, défibriller.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de ces gestes, trois défibrillateurs, financés par la Communauté de Communes Loire-Divatte (CCLD) vont être installés sur la commune.

Deux le seront par la municipalité : un dans le centre-ville et un à l'extérieur du COSEC.

Le dernier sera installé par la CCLD sur le site du Beugnon.

Des formations seront par la suite proposées pour vous initier au maniement de ces appareils.

ORGANISÉE LE 7 AVRIL DERNIER, L'ÉDITION 2010 A RASSEMBLÉ 261 CONVIVÉS ET 29 BÉNÉVOLES Ambiance festive et fréquentation record au repas des aînés !

Record battu ! Cette année, pas moins de 261 convives ont assisté au repas des aînés organisé le 7 avril dernier.

Respectant la tradition, M. le Maire a remis un cadeau aux doyennes de l'assemblée. Il s'agissait cette année de Mme Henriette GUILLET, née le 30 mars 1916 et de M. René COCHARD, né le 28 août 1918.

Elus et personnel municipal adressent un grand merci aux 29 bénévoles mobilisés pour l'occasion.

Une mention spéciale est également décernée à l'orchestre Bella Musica, qui a animé le repas de main de maître en faisant chanter et danser l'assistance !!



NOUVEAU ! Le Garage



Ouvert depuis le 8 mars le restaurant-pizzeria « Le Garage » au 37 rue du Colonel Boutin au Loroux-Bottreau, vous propose : formules le midi et vente à emporter.

Ouvert : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche soir (fermé mercredi toute la journée et dimanche midi).

Pour toute commande ou réservation : 02 40 33 80 65.

NOUVEAU ! Pieds de vignes



Un nouveau commerce a ouvert le 6 avril, 30 rue du Colonel Boutin au Loroux-Bottreau. Une boutique où vous trouverez un large choix de chaussures de ville et de confort, hommes et femmes, ainsi que de la maroquinerie. Magali vous accueille du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h.

NOUVEAU ! La table de Lucullus

Nouveau restaurant harmonisant la cuisine du monde et la cuisine traditionnelle dans un cadre méditerranéen situé 12 place des Airaux, au Loroux-Bottreau. Ouvert tous les jours sauf lundi et jeudi soir, mercredi toute la journée et le samedi midi. Formules en semaine à partir de 9.50 € Menu des saveurs dès 16 € Pizzas à emporter le week-end et le mardi soir.

Tél : 02 40 54 19 76
www.latabledelucullus.com



NOUVEAU ! Questyl'



Cette société est spécialisée dans la rénovation et la décoration intérieures avec un nouveau revêtement composite.

Ainsi, elle habilite les murs de vos cuisines, salle de bain et sanitaire, mais aussi : une poutre apparente, une porte, un comptoir, une tête de lit, un placard, un escalier, une pente de toit...

C'est un produit qui peut remplacer la faïence et même s'appliquer sur une vieille faïence. Un large choix de coloris et d'aspects est disponible, pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : www.deco-questyl.com.

NOUVEAU ! Un point entre vous et moi

Vous propose ses services en couture, à votre domicile ou sur votre lieu de travail, pour effectuer toutes les modifications dans les plus brefs délais. Savoir-faire et service de qualité garantis. Tél. : 02 51 71 07 69.



AVIS AUX PROFESSIONNELS Faites-vous connaître !

Vous venez de vous installer ou bien vous exercez jusqu'ici sur la commune, mais n'avez-vous pas encore communiqué ?

Cette page vous est réservée ! Pour signaler votre installation ou votre cessation d'activité dans le prochain numéro, faites-vous connaître au service communication :

- Tél. : 02 51 71 91 07
- Mel. : com@loroux-bottreau.fr

Energies Jeunes

Le prix du repas augmente : explications

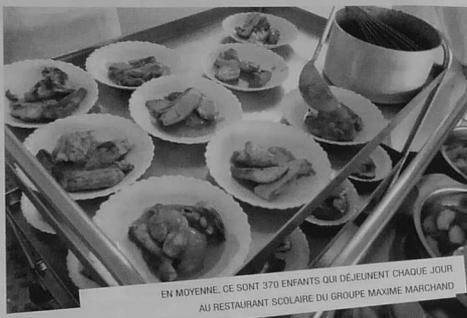
Le 1^{er} avril dernier, le prix du repas au restaurant scolaire Maxime Marchand est passé de 2,94 € à 3 €. Une hausse justifiée, en grande partie, par l'augmentation du temps de personnel affecté au restaurant.

« Depuis deux ans, le prix du repas n'a pas augmenté, mais c'est vraiment devenu nécessaire », souligne Martine JAHAN adjointe déléguée à l'enfance, aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Le restaurant scolaire accueille un nombre croissant d'enfants, en moyenne 370 par jour répartis en deux services. Or, « cette hausse de fréquentation n'était pas prise en compte. Nous en étions arrivés à un point où ce n'était plus gérable pour le personnel en place ».

Pour faire face à cette augmentation du nombre d'enfants, des postes de personnel ont donc été créés et des temps de travail complétés.

En cuisine, le personnel bénéficie désormais de 5 heures supplémentaires. Des heures affectées bien entendu à la préparation des repas, dont la durée



EN MOYENNE, CE SONT 370 ENFANTS QUI DÉJEUNENT CHAQUE JOUR AU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE MAXIME MARCHAND

a été sensiblement allongée, mais pas uniquement. « La stricte application des normes HACCP* génère de nombreuses formalités administratives ». Côté surveillance, un poste a été créé en élémentaire. En maternelle, la création d'un demi-poste est venue compléter celui déjà créé l'an dernier.

Enfin, chaque surveillant a vu son temps de travail augmenté de 10 minutes par jour afin que la transmission d'informations entre services se fasse dans les meilleures conditions possibles.

* les normes HACCP fixent les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective.

UN GROUPE DE TRAVAIL EST CHARGÉ DE RÉFLÉCHIR À LA QUESTION Actes de violence et incivilités sont en progression



La pause du midi devrait constituer un moment de détente. Pourtant, ces derniers temps, surveillants et enseignants ont noté une recrudescence des incivilités commises à l'égard des adultes et des faits de violence entre les enfants eux-mêmes.

La charte de bonne conduite et le permis à points instaurés dans le cadre du restaurant scolaire ont été réactivés et les sanctions prévues sont effectivement appliquées.

Néanmoins, pour aller plus loin et apaiser les tensions, un groupe de travail associant parents, directeurs d'écoles, personnel et élus a été mis en place. L'objectif : poser clairement les problèmes et y apporter des solutions.

Chiffre Clé

2 classes vont être ouvertes à l'occasion de la rentrée 2010 en réponse à la hausse des effectifs dans les deux écoles maternelles lorussaines :

- la première au groupe scolaire Maxime Marchand (avec mise en place d'un module),
- la seconde à l'école Sainte Anne et Saint Jean-Baptiste.

Cette augmentation du nombre d'élèves est notamment due au nombre de naissances qui est passé de 75 en 2006 à 113 en 2007.

Energies Jeunes

Gilet jaune : c'est o-bli-ga-toire !

Moche, ringard... les appréciations des jeunes à l'égard du gilet jaune sont plus que mitigées. Ces réflexions d'ordre vestimentaire importeraient peu si elles ne poussaient pas un certain nombre d'élèves à reléguer le fameux gilet au fond du sac-à-dos.

Distribué à tous les adolescents qui empruntent les transports scolaires, il est pourtant obligatoire depuis cette année à la montée et à la descente du car.

Perçu comme une contrainte, ce gilet peut pourtant leur sauver la vie en les rendant plus visibles des autres usagers

de la route. Et c'est bien là l'essentiel du message à faire passer !

Le dispositif est une initiative du Conseil général de Loire-Atlantique, mais sa mise en œuvre est l'affaire de tous : les transporteurs, le personnel des établissements scolaires... mais aussi les parents, grands-parents, grands frères ou grandes sœurs !

Alors, parlez-en, expliquez, argumentez... et montrez l'exemple en revêtant systématiquement votre gilet jaune lorsque vous immobilisez votre véhicule sur le bas côté de la route !



A noter : le dispositif sera élargi aux élèves de maternelle et élémentaire du département dès la rentrée 2010. Une raison de plus pour convaincre les plus âgés de nos enfants d'adopter dès à présent les bons gestes !

Après l'école : projets et réflexions

APRÈS L'ÉCOLE Etude surveillée



La municipalité envisage de mettre en place une étude surveillée pour répondre à une attente des familles et désengorger l'accueil périscolaire.

Elles s'adresseraient aux élèves de CE1 à CM2 de Maxime Marchand et Saint Jean Baptiste et serait organisée dans les locaux de l'école élémentaire Maxime Marchand à compter de janvier 2011.

Des informations complémentaires seront données aux familles au cours du dernier trimestre 2010.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE Extension de la maison de l'enfance : pas avant 2011

La municipalité a pris la décision de mettre en place un module sur le site de la Maison de l'Enfance pour janvier 2011.

Les enfants jusqu'ici accueillis sur le site de la Tannerie le seront jusqu'aux vacances de Noël et intégreront le site de la Maison de l'Enfance ensuite.

MUTUALISATION A l'heure du goûter

Le projet de mutualisation des goûters entre l'accueil périscolaire, le centre de loisirs du mercredi et celui des vacances est toujours d'actualité.

Il fait l'objet d'une étude menée conjointement par l'AFR, le personnel de restauration et la municipalité.

INSCRIPTIONS Transports scolaires

Les inscriptions (de la maternelle au BTS, y compris les internes) pour la prochaine rentrée sont possibles jusqu'au 30 juin dernier délai (15 juillet pour les élèves qui passent un examen).

Les destinations assurées sont :

- les écoles maternelles et élémentaires de la C.C.L.D.,
- les collèges du Loroux :
- le collège d'Angroville (Toussais),
- la SEGPA de la Ravallée et de Sainte-Luce-sur-Loire - René Bernier (11,5 km),
- les lycées : Brioux ou Landreau - Saint-Pierre au Loroux-Bottereau - La Harlaye - Basse-Goulaine, Les Sables-les-Bains - Gorges - La Joliverie à Saint-Benoît - Bourdonnières à Nantes, C. P. de Gorges et les lycées de Moutiers pour les internes.

Pour les établissements de services ou la ligne régulière, contacter le Conseil Général : 02 40 99 15 71 ou 02 40 99 15 59.

Inscriptions / renseignements auprès du service transports de la communauté de communes : 02 51 71 92 14 ou 02 51 71 10 11.

Esprit Sportif

320 ENFANTS MOBILISÉS

Carton plein pour le stage Multisports de Pâques 2010

320 participants, 34 clubs sportifs partenaires, 24 disciplines sportives différentes... pour sa 7^{ème} édition, le stage multisports a suscité un véritable engouement.

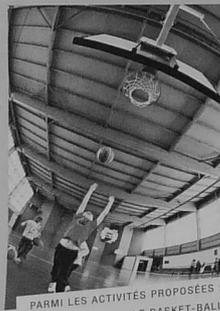
Initiés par le Conseil général de Loire-Atlantique et l'Association des Familles Rurales, les stages multisports fédèrent de plus en plus de partenaires, à commencer par la Communauté de Communes Loire-Divatte et de nombreux clubs locaux.

Le secret de cette réussite : une ouverture d'esprit qui se vérifie à tous les niveaux.

- Ouvert aux enfants du CE1 à la 4^{ème}, le stage de Pâques a ainsi proposé 26 disciplines différentes, le stage se concluant sur un triathlon organisé au Loroux-Boffereau.

- Par ailleurs, les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial, afin de garantir une véritable mixité sociale.
- Enfin, pour la 3^{ème} année consécutive, un partenariat renforcé avec le Comité départemental Handisport a également permis, à des enfants non valides d'y prendre part.

Alors... à quand le prochain stage ?



Parmi les activités proposées : le basket-ball.

ADULTES OU ENFANTS, ILS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Loire-Divatte roller : ça roule pour eux !



POUR LES ADULTES COMME POUR LES ENFANTS, LES PROTECTIONS SONT OBLIGATOIRES LORS DES SEANCES D'ENTRAÎNEMENT

S'essayer à la glisse sur roulettes, c'est possible à tout âge ! De 5 ans (âge minimum requis) à 62 ans (l'âge de la doyenne), ils sont de plus en plus nombreux à suivre les cours dispensés par la section Loire-Divatte Roller de l'Amicale laïque.

« Les adultes représentent environ la moitié de nos 81 adhérents », explique François Breteau, président. On distingue deux catégories : ceux qui viennent parce que leurs enfants sont inscrits et qu'ils souhaiteraient pouvoir les accompagner en balade. « Et il y a ceux qui, ayant tenté d'apprendre par eux-mêmes et chuté, prêtèrent se tourner vers des pros diplômés ».

L'activité séduit donc petits et grands. La raison ? Il y en a en fait plusieurs.

Le roller est un sport peu onéreux. La cotisation est de 90 € par an et l'on peut s'équiper pour moins de 100 €, tout compris : rollers, mais aussi casque, protège-poignets, genouillères et coudières et qui sont obligatoires.

Il est accessible à tous et ne nécessite aucune compétence particulière.

Il offre une réelle sensation de liberté... à partir lors des sorties à l'extérieur !

Le roller, enfin, allie le loisir au sport : la section loroussine ne s'inscrit pas dans une logique de compétition.

La pratique n'en est pas moins sportive ! « Après une séance d'entraînement, je peux vous assurer que vous sentez vos muscles ! C'est un sport qui, mine de rien, génère une grosse dépense d'énergie et demande un gros travail, notamment au niveau des cuisses... Avis aux dames ! »

> L'aventure vous tente ?

Le club organise des portes-ouvertes avec inscriptions du 8 au 30 septembre, aux horaires et lieux habituels des cours.

Pour en savoir plus : <http://loiredivatteroller.jmdo.com> ou 09 50 63 02 23 (le soir).

Culture / Découverte

Envie de sortir ?



BAL ET FEU D'ARTIFICE SONT AU PROGRAMME

Grande fête populaire le 13 juillet

Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous le 13 juillet au soir, face au Palais des Congrès, pour une grande fête populaire. Au programme : pique-nique, karaoké, bal, distribution de lampions et feu d'artifice. Venez nombreux !

EXPOSITIONS, ANIMATIONS... LES COMMUNES SE SOUVIENNENT

1910-2010 : il y a 100 ans, les inondations

Le 2 décembre 1910, la crue de la Loire provoqua la rupture de la Levée de la Divatte au lieu dit « Bel-Air » sur la commune de St-Julien-de-Concelles. L'eau envahit la vallée... jusqu'au marais de Goulaine. Les dégâts furent importants mais sans victimes parmi la population. Les repères de crues, les cartes postales, les archives départementales, celles du syndicat de la Divatte et notre mémoire collective conservent la trace de cette catastrophe.

De septembre 2010 à janvier 2011, l'association « Entre Divatte et Goulaine 1910-2010 » vous propose :

- de revivre cet événement au travers des cartes postales, témoignages, découvertes des repères de crues.
- de porter un regard sur le contexte de la levée de la Divatte et celui du marais de Goulaine qui furent au cœur des événements de décembre 1910.
- de réfléchir et de vous informer sur le thème des inondations au travers de conférences.

Parmi les temps forts, la journée du patrimoine du 19 septembre sera organisée sur le thème des inondations 1910, de la levée de la Divatte, de la Loire, du marais de Goulaine.

- Paysages et biodiversité autour du Pont de l'Ouen : Sortie commentée de la Maison Bleue à la butte de la Roche, à la découverte d'un paysage du marais sous le double regard d'un paysagiste, François LIORZOU et d'un naturaliste, Benoit TEILLET (de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h).

- Rando découverte du patrimoine organisée par l'association cyclo VTT de Haute Goulaine. Départ à partir de 8 h au complexe sportif de la Croix des Talles à Haute Goulaine. Inscription 3 € pour les adultes et gratuit pour les moins de 18 ans.

- Présentation du fonctionnement hydraulique du marais de Goulaine, ouvrages hydrauliques et connexion avec la Loire. Expo à la Maison bleue de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

- Exposition « Autour du Pont de l'Ouen », sur l'aire de pique-nique, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Parmi les nombreuses animations, citons également :

- une exposition préparée par les collectionneurs de Goulaine sur les inondations de décembre 1910 racontées avec les cartes postales entre la levée de la Divatte et le marais de Goulaine. 17 panneaux accompagnés de commentaires très intéressants consacrés à cette histoire racontent à partir de cartes postales, la ruine de la levée de la Divatte, puis celle d'Embellé, et ses conséquences...

Itinérante, cette exposition fera halte au Loroux-Boffereau, à l'Office de Tourisme, du 22 au 23 janvier 2011, de 10 h à 18 h. En semaine ; réservée aux scolaires.

- le livre souvenirs de l'événement (vendu lors de chaque exposition au prix de 12 € (dont un don au profit de l'association des victimes de la Fautte-sur-Mer) et un DVD d'une durée d'environ 30 minutes, également vendu sur place lors des expositions au prix de 12 € (avec le livre : 20 €).



C'est l'été... profitez !



LA TANNERIE ET SA PRAIRIE
POUR SE PRÉLASSER, JOUER AU BALLON
AVEC LES ENFANTS, PIQUE-NIQUER...

Prenez
l'air !



LE MARAIS DE GOULAINÉ :
POUR ADMIRER LE PAYSAGE, VISITER LA
MAISON BLEUE, RANDONNER, PÊCHER...



LES ÉTANGS DES GRENOUILLÈRES :
POUR SE PROMENER, PIQUE-NIQUER, PÊCHER...



LE CHEMIN DES BORDOULLIÈRES :
POUR SE BALADER EN FORÊT



LA MÉDIATHÈQUE (FERMÉE LE SAMEDI
APRÈS-MIDI DU 3/07 AU 28/08). POUR L'ÉTÉ
PROFITEZ DE 6 DOCUMENTS POUR 8 SEMAINES

Et s'il
pleut ?



L'OFFICE TOURISME ET SES EXPOS, VISITES
D'INITIATIVES ET ANIMATIONS DIVERSES



LE MUSÉE DE SAINTE RADEGONDE (VISITES
SUR RENDEZ-VOUS AU 02 40 03 74 78 OU 06 11 71 05 15)



L'ESPACE DIVAQUATIC : SA PATAUGEoire,
SON TOBOGGAN ET SES DEUX BASSINS INTÉRIEURS



LE "TINE LOROUX"
(FERME EN ADOPTÉ)

C'est notre histoire

Vous y habitez, y travaillez ou les empruntez sans même y songer. Ces rues et place portent le nom de figures historiques qui ont marqué Le Loroux-Bottereau mais restent méconnus des Lorouxains.

Rue du Colonel Boutin



Vincent-Yves BOUTIN, fils d'un maréchal-tailleur, naquit au Loroux le 1^{er} Janvier 1772.

Son père, petit propriétaire favorable aux idées nouvelles, fut le 5^{ème} maire du Loroux, en novembre 1792 : il fut tué par les insurgés lorouxains, dans les Ouches du château, le 6 mars 1794, trois jours avant l'arrivée des colonnes infernales au Loroux.

Après ses études à l'Oratoire, le grand collège nantais où il obtint le diplôme de maître des arts, Vincent-Yves BOUTIN monta à Paris puis entra à l'école militaire du Génie à Mézières le 7 octobre 1793. Il en sortit lieutenant en septembre 1794 puis, jusqu'en 1806, participa aux campagnes d'Hollande, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. En 1807, il contribua à la défense de Constantinople contre les Anglais, puis fut conseiller du Sultan qui combattait les russes. Après son retour en France, Napoléon l'envoya à Alger, en mai 1808, pour reconstruire les défenses de la ville et de ses environs. Ses informations sur l'Algérie furent très précieuses aux troupes françaises lorsque...22 ans plus tard, elles débarquèrent à Alger!

En novembre 1810, sur les ordres de l'empereur, il partit pour l'Egypte et la Syrie, et il débarqua à Alexandrie fin mai 1811. Après avoir séjourné à Caïre et

dans le delta du Nil, il remonta ce fleuve, de dirigea vers la Mer Rouge puis alla en Syrie. C'est là qu'il fut assassiné entre février et octobre 1815.

Rue Anne de Goulaine



Anne de Goulaine dont le frère Gabriel II, né au château du Loroux fut le premier marquis de Goulaine, devint marquise de Goulaine et dame du Loroux de 1696 à 1714 (ou 1722).

Sa famille avait acheté la châtellenie en 1594. Elle épousa Sébastien Rosmadec en 1629.

Place Rosmadec



Ancienne et puissante famille de Cornouaille, la famille Rosmadec donna à la Bretagne de nombreux personnages célèbres, notamment des Gouverneurs de Quimper, Dinan, et Nantes, ainsi que plusieurs évêques de Quimper et de Vannes.

L'un d'eux, Sébastien de Rosmadec, naquit au Plessis Jossé et fut le fondateur du pèlerinage à Sainte Anne d'Auray.

Cette famille possédait un grand nombre d'autres seigneuries autour de Vannes et dans le pays nantais. Elle s'est éteinte en 1784, en la personne de Michel-Anne de Rosmadec, marquis de Goulaine et seigneur du Plessis.

Les membres de la famille Rosmadec furent seigneurs du Loroux de 1714 à 1779.

Rue Pierre Landais



Né à Vitre, vers 1430, Pierre Landais, était fils d'un tailleur-drapier qui fut anobli. Devenu garde-robier et trésorier du Duc de Bretagne François II, il acheta la châtellenie du Loroux vers 1474.

Il releva les fortifications et reconstruisit le château. Ministre actif (trésorier de Bretagne constituait la première charge du duché), il gardait un œil sur toutes les affaires et aucune nomination n'était faite sans son consentement.

Il participa grandement à la prospérité de la Bretagne, mais fit aussi de nombreux envieux. Des seigneurs le firent emprisonner au Bouffay, puis pendre en 1485, sans que le duc François II ne tente de le protéger. Sa veuve Jeanne de Moussy fut dame du Loroux jusque vers 1505.

Marque page



Des nouveautés à la médiathèque ! Mais au fait... comment ça marche ?

Près de 1.000 nouveaux documents achetés rejoignent les étagères de la médiathèque chaque année. Un choix s'impose donc parmi les 65.000 titres* édités en France annuellement. Comment ? Avec qui ? Pourquoi ? Voici quelques éléments de réponse.

Le budget

Chaque année, un budget est alloué par la municipalité à la médiathèque pour les acquisitions. Il est calculé selon les directives de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, soit environ 2€ par habitant et par an.

A partir de ce budget et au regard des statistiques de prêt de l'année précédente et de l'état du fonds dans chaque secteur, une répartition est faite sur trois domaines : les livres jeunesse (albums, romans, documentaires), les livres adulte (romans et documentaires) et les bandes dessinées (jeunesse et adulte).

Le choix des titres

Presse professionnelle spécialisée, sites internet culturels, blogs, revues, magazines, radios : nous suivons l'actualité littéraire et notons les titres susceptibles d'intéresser notre public. A cela s'ajoute la consultation des catalogues d'éditeurs, les conseils des libraires fournisseurs et bien sûr les suggestions des lecteurs. C'est un travail au quotidien très enrichissant mais aussi très prenant.

Notre rôle est de créer un fonds cohérent et varié, répondant aux demandes du plus grand nombre tout en proposant aux usagers de découvrir des livres dans des domaines plus « conventionnels », moins exposés. Concrètement, le best-seller d'un auteur très connu va côtoyer le recueil de

poèmes d'une petite maison d'édition nantaise dans notre panier !

Où achetons-nous les livres ?

Par une procédure de marché, la médiathèque choisit pour quatre ans les libraires avec qui elle va travailler.

Actuellement, nous nous fournissons à la librairie nantaise « Aladin » pour la BD, à la librairie « Les Enfants Terribles » pour la jeunesse (à Nantes également) et à la librairie « l'Odyssée » de Vallet pour le secteur adulte. Nous fonctionnons par bons de commande ou en faisant un choix sur place.

Par ailleurs, nous effectuons une fois par an un choix de livres « pratiques » auprès d'un soldes de livres d'occasion.

Et les revues ?

Nous sommes effectivement abonnés à une trentaine de revues pour petits et grands, dans différents domaines (actualité, nature, sports, cuisine/jardinage, informatique, société, culture, voyage...)

Nous essayons pour chaque domaine de « tester » de nouveaux titres avant d'abonner réellement la médiathèque. D'ailleurs, beaucoup de changements sont prévus en 2010 pour renouveler notre offre.



Une info ?

Vous trouverez prochainement une revue en anglais pour les enfants, une revue de bricolage, un hebdomadaire et de nouveaux titres dans le domaine de l'histoire et de l'écologie, par exemple.

* Sources : IFA - l'Annuaire de la librairie - l'IFC - l'Annuaire de la presse

Infos pratiques

Coordonnées
4, rue du Jeu de Paume.
Tél. : 02 40 33 82 76
Mél. : biblio@loroux-bottereau.fr
www.mediatheque-loroux-bottereau.net

Horaires d'ouverture :
Mercredi : 10 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h
Jeudi : 16 h 30 - 19 h
Samedi : 10 h 30 - 12 h / 15 h - 17 h
Dimanche : 10 h 30 - 12 h

Culture / Découverte

COUP DE CŒUR ROMAN ADULTE
La mer noire
 (Kéthévane DAVRICHÉWY - éd. Sabine Wesplesier, 2010)



Voici l'histoire d'une vie : celle de Tamouna. Alors que ce soir, la vieille femme s'apprête à fêter son anniversaire avec ses enfants, elle se remémore le parcours qui fut le sien : son amour pour le jeune Tamaz qu'elle a dû quitter lors de l'exil de sa famille, de la Géorgie vers la France, l'année de ses 15 ans.

Tout aussi brutalement que de ses grands-parents et de son univers, la jeune fille a été coupée de son amour de jeunesse. Sa vie, peu à peu, s'est construite à Paris, parmi la communauté des exilés géorgiens mais sans avoir jamais oublié ce garçon aux yeux noirs.

Une écriture simple et fluide qui nous plonge dans la vie de Tamouna en dressant un portrait touchant de cette femme. Un hommage aussi à l'amour et à la solidarité qui lie cette famille géorgienne élargie, dans les grands malheurs comme dans les petits bonheurs, mais dans la pudeur des sentiments qu'on n'exprime pas toujours.

A 90 ans, Tamouna regroupe une nouvelle fois sa "tribu" : des tout-petits aux plus grands, c'est un tourbillon de vie autour d'elle.

COUP DE CŒUR ROMAN JEUNESSE
En un tour de main
 (Jo WITEK - éd. Le Seuil, 2010)



Isadora, journaliste, décide de réaliser le portrait de Matt Borovski : « Comment vous êtes-vous retrouvé là ? », commence-t-elle. Matt va replonger dans son passé (pas si lointain).

Il commence par son enfance : depuis la mort de la mère, Le père de Matt se noie dans l'alcoolisme et devient irresponsable, bien qu'aimant profondément ses deux fils.

Un jour, leur père les emmène au musée de la Magie. Matt a dix ans, et cette visite est une révélation. Il a trouvé sa passion : la magie, la prestidigitation.

Il est très doué et s'entraîne sans relâche. Mais son quotidien le rattrape : le manque d'argent, le père instable... Malgré une vie de galères, il fait quelques belles rencontres, comme celle du « Capitaine » qui lui apprendra à maîtriser son art. Matt rêve alors de devenir le plus grand magicien du monde...

Hélas. « Le Capitaine » meurt et Matt, sombre dans la délinquance. Quoi de plus facile pour lui, que de devenir pick-pocket !

Il ne s'agit surtout pas de raconter la chute, car l'auteur réussit un tour de passe-passe qui maintient les suspens du début à la fin. (A partir de 11 ans).

COUP DE CŒUR BD ADULTE
La pluie du paradis
 (Lu YU - éd. Casterman, 2008)



C'est à Suzhou, petite ville du sud de la Chine, que se déroulent ces trois histoires.

La première, très courte, nous montre deux jeunes personnes dont l'une doit partir pour une grande école de peinture.

La deuxième, nous parle d'un enfant qui souhaite devenir le disciple d'un jeune peintre, en souvenir de son père adoptif lui-même ancien artiste.

La troisième, la plus importante, nous raconte l'histoire d'un jeune homme, devenu célèbre, qui, en cherchant à retrouver son premier amour, se souvient de cette rencontre et du temps où il cherchait à approfondir ses connaissances en peinture.

Aux gouttes de pluie se mêlent des larmes de tristesse et de joie, le souvenir du temps passé, les désillusions des uns et les attentes des autres. Dans ce roman graphique aux illustrations étonnantes, Lu YU nous montre l'étendue de son talent et sa maîtrise graphique à travers ce premier one shot (histoire en un seul volume).

« Des vignettes magnifiques, des couleurs douces ; il y a quelque chose de poétique dans cet ouvrage composé de trois histoires aux styles différents ! »

Rencontrez vos élus



Maire et adjoints
Prendre rendez-vous au secrétariat général de la mairie. Tél. : 02 51 71 91 06.

Elus d'opposition
Prendre rendez-vous.
 - Tél. : 06 59 46 99 71
 - Miel : opposition-loroux@voila.fr

ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)
 13 rue de la Liotterie le 2^{ème} jeudi du mois, de 9 h à 12 h. Tél. : 02 28 01 62 92.

ARCHITECTE CONSEIL
 Le 4^{ème} jeudi du mois, à l'Hôtel de Ville. Prendre rendez-vous au 02 51 71 91 00.

ASSISTANTE SOCIALE
 Au centre social, rue Julien Prochomme. Prendre rendez-vous au 02 40 03 74 57.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE
 Rue d'Anjou.
 Le secrétariat / accueil de la Maison de l'Enfance (02 51 71 90 15) est ouvert
 - le matin du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 15 (sauf mardi - fermé de 9 h 45 à 11 h 30)
 - l'après-midi : les lundis, mardis et vendredis, de 13 h 45 à 17 h.
 Le Foyer des jeunes (02 51 71 62 04) est ouvert :
 - les mardi et vendredi, de 16 h à 19 h
 - les mercredi et samedi de 14 h à 19 h
 - du lundi au vendredi pendant les vacances.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
 13 rue de la Liotterie les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30 (sauf vacances scolaires). Tél. : 02 28 01 62 92.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
 18 rue Guillaume Botterel - 44430 Le Loroux-Bottereau. Tél. : 3646
 - Accueil sans rendez-vous les lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30
 - Accueil sur rendez-vous le mardi de 14 h à 16 h 30.

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
 68 rue de la Divate. Tél. : 02 40 03 78 47.

CLIC ATOUT ÂGE (Centre local d'information et de coordination gérontologique)
 2 rue des Nonnains du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Tél. : 02 51 71 95 89.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-DIVATTE
 84 rue Jean Monnet - BP 4 - ZAC de la Sensive - 44450 La Chapelle Basse Mer.
 Tél. : 02 51 71 92 12
 Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

CONCILIATEUR DE JUSTICE
 Le 1^{er} mercredi du mois, de 9 h à 12 h, en mairie. Prendre rendez-vous au 02 51 71 91 06. Pas de permanences en juillet-août.

CONSULTATION D'ENFANTS
 Centre social, rue Julien Prochomme, les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14 h à 16 h 30. Prendre rendez-vous Tél. : 02 40 03 74 57.

DÉCHETTERIES
 - Le Loroux-Bottereau
 - Le lundi : 9 h - 12 h
 - Les mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
 - Le Landreau
 - Le lundi : 15 h à 18 h
 - Le samedi : 9 h à 12 h
 -> Saint Julien de Concelles
 - Les lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

MÉDIATHÈQUE LES QUATRE VENTS
 4 rue du Jeu de Paume. Tél. : 02 40 33 82 76
 - Mercredi : 10 h 30 - 12 h et 14 h - 18 h
 - Jeudi : 16 h 30 - 19 h
 - Samedi : 10 h 30 - 12 h et 15 h - 17 h
 - Dimanche : 10 h 30 - 12 h.

Bloc-notes

MISSION LOCALE
 A l'Hôtel de la CCLE - 84 rue Jean Monnet - BP 4 - ZAC de la Sensive - 44450 La Chapelle Basse Mer.
 Les jeudi et vendredi matin sur rendez-vous. Tél. : 02 40 36 09 13

OFFICE DE TOURISME LOIRE-DIVATTE
 12 place Rosmadec, au Loroux-Bottereau. Tél. : 02 40 03 79 76.
 Miel : info@tourisme-loiredivatte.fr
 Site : www.tourisme-loiredivatte.fr

Horaires d'ouverture
 - hors vacances scolaires : du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h sauf le jeudi matin,
 - pendant les vacances scolaires : du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h.

PUERICULTRICE
 Au centre social, rue Julien Prochomme, au Loroux-Bottereau. Secrétariat ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Prendre rendez-vous au 02 40 03 74 57.

POINT RELAIS ANPE
 Hôtel de la CCLE - 84 rue Jean Monnet - BP 4 - ZAC de la Sensive - 44450 La Chapelle Basse Mer.
 Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45. Tél. : 02 51 71 92 13

SERVICE ACTION SOCIALE - MS*
 Au centre social, rue Julien Prochomme, au Loroux-Bottereau, tous les matins, de 14 h à 17 h. Permanence téléphonique : 02 40 03 74 57.

TRESOR PUBLIC
 15 rue de la Liotterie. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Tél. : 02 40 33 80 56.

En cas d'urgence

SAMU : 15. **Police** : 17. **Pompiers** : 18. Numéro unique d'urgence depuis un portable (pompiers, police, médecins... valable dans toute l'Europe) : 112. **SOS Drogues Alcool Tabac Info Service** : 119. **Accueil sans abri** : 115. **ANF Enfance maltraitée** : 119. **FR Santé Jeunes** : 0 800 23 52 36. **SIDA Info Services** : 0 800 840 800.

Retrouvez d'autres coups de cœur à la médiathèque !

Expression Libre

Mot de l'opposition

Beaumarchais écrivait déjà en son temps, « *Feindre d'ignorer ce qu'on sait, de savoir tout ce que l'on ignore... voilà toute la politique.* »

Cette citation, qui date de plus de 200 ans, trouve encore tout son sens à notre époque et devient même tout un art. Combien d'hommes et de femmes politiques n'ont-ils pas juré la main sur le cœur qu'ils n'avaient qu'une seule ambition servir l'intérêt général ? Que de promesses adressées au peuple pour parvenir à ses fins : être élu et diriger.

Vous me direz alors que seule la responsabilité du politique peut-être engagée ? A cette question, je vous répondrai par la négative. En effet, comme le disait Joseph de Maistre, homme politique français de la fin du 18^{ème} siècle, « *Toute nation a le gouvernement qu'elle mérite.* ». Mensonges des uns, naïveté des autres, un cocktail détonnant pour une démocratie vacillante.

Il n'est pas besoin de rechercher trop loin de chez nous des exemples à mon avant-propos.

En effet, prenons le dossier du commerce de proximité sur la commune. La majorité n'a de cesse de nous dire qu'elle met tout en œuvre pour sauvegarder l'implantation d'une moyenne surface sur le lieu actuel. Pourtant la « disparition » du supermarché est prévue depuis la rédaction du PLU qui date du second mandat de Paul Corbet. Déjà, ce dernier avait pro-

grammé la requalification urbaine de ce quartier du bourg.

Depuis le début, la situation va dans le sens recherché par le Maire. Fermeture du Champion, rachat du bâtiment, destruction et édification de nouveaux immeubles ne sont que le résultat d'une stratégie imaginée il y a plusieurs années. Ce que la majorité n'avait pas pensé, c'est que cela puisse créer un émoi parmi les Lorousains et certains commerçants.

Dès lors vous estimerez qu'il s'agit là d'une duperie de la majorité ? A cela je répondrai que non.

En effet, cette dernière n'a jamais caché son intention de favoriser l'implantation d'une grande surface à la Noë Bachelon. Le débat sur le commerce de proximité a été très largement débattu lors des élections municipales. Nous n'avons eu cesse de répéter qu'il s'agissait là d'une mauvaise orientation. Que cela entraînerait de manière irrémédiable la fermeture du Champion et pourrait impacter négativement sur le commerce de proximité.

Cependant, nous ne pouvons d'un revers de la main balayer le résultat des élections. Une majorité de Lorousains a choisi de faire confiance à Paul Corbet. Aujourd'hui ce dernier met en œuvre son projet de « délocalisation » du commerce au détriment de l'intérêt général.

Quoi d'anormal dans tout ça ? Il ne s'agit pas dans mon esprit de cautionner l'action de la majorité muni-

pale. Je continue de croire, malgré ce qu'elle affirme, qu'une fois l'implantation du Leclerc réalisée à la Noë Bachelon, l'enseigne « abandonnera » le centre bourg. Que restera-t-il pour ceux qui ne pourront pas se rendre vers la nouvelle enseigne ?

Si je ne cautionne pas l'action, je ne peux me résoudre à ignorer le résultat des urnes. La majorité des Lorousains a fait le choix de la concentration urbaine, de l'abandon du commerce de proximité, du bétonnage à tout va au détriment de la qualité de la vie et de la préservation de nos valeurs rurales.

Le respect du choix démocratique est essentiel à la qualité du vivre ensemble. Adopter cette attitude éviterait les grèves à répétition qui paralysent notre pays et qui obèrent nos chances de sortir de la crise. Une majorité est faite pour gouverner et respecter ses engagements. Faire le contraire, c'est trahir les électeurs et la démocratie. Seules les élections doivent sanctionner les politiques et certainement pas la vindicte populaire.

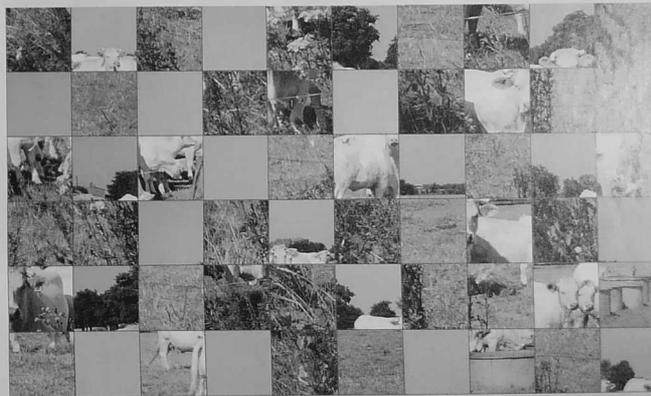
L'occasion sera bientôt faite (les élections cantonales). Il appartiendra aux Lorousains de faire connaître leur avis sur la manière dont Paul Corbet gère la commune.

Pour l'opposition : Eric Moulet

Nous contacter :
opposition-loroux@voila.fr

1, 2, 3... jouons !

Découpez, reconstituez... c'est gagné !



Arrêt sur images



12.05 «Ils m'appellent tous Calamity Jane», à la médiathèque (Printemps des Poètes)



17.03 L'AFR et le groupe scolaire Maxime Marchand faisaient leur carnaval



Photo J. LACROIX

09.05 Christianne KIENER était lauréate du concours Peindre au Village



08.05 Le Loroux-Bottereau commémorait l'Armistice de 1945



27.05 La Rando-Fraîses organisée par Loroux Animations Culture rassemblait plus de 130 marcheurs



12.06 Le groupe scolaire Maxime Marchand organisait sa fête de fin d'année